

Affaires courantes

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Dingwall: J'invoque le Règlement. Je ne voudrais pas retarder les délibérations, ni l'intervention du député, mais peut-être la présidence jugera-t-elle utile de nous donner des précisions.

La présidence peut-elle affirmer que la Chambre a bel et bien donné son consentement unanime à un ordre prévoyant que nous procédions à l'étude à l'étape du rapport des projets de loi C-31 et C-60? Je crois comprendre que nous voterons plus tard, c'est-à-dire vers 17 h 45, s'il y a lieu. Je me demandais si la présidence pourrait faire savoir à la Chambre la raison de cette intervention—qui est d'ailleurs parfaitement légitime en vertu du Règlement, le député peut faire une telle intervention—et nous dire si en fait toutes les questions relatives aux projets de loi C-31 et C-60 seront ou non mises aux voix à 17 h 45 et que le vote par appel nominal aura lieu, le cas échéant, d'ici la fin de la journée.

• (1510)

La présidence pourrait-elle éclairer la Chambre?

M. Skelly (Comox—Alberni): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois qu'il faut bien comprendre qu'aux termes de l'entente conclue entre les whips et les leaders parlementaires relativement à l'ordre du jour de la journée, au lieu de présenter cette motion d'adoption aujourd'hui, je devais poser une question au ministre et obtenir une réponse satisfaisante au lieu du semblant de réponse qu'il m'a servie aujourd'hui sur un ton arrogant.

D'après ce que nous pouvons voir, le gouvernement n'a pas tenu parole sur ce point. Par conséquent, nous ne sommes plus liés par notre promesse.

M. Cooper: Monsieur le Président, c'est quelque peu surpris et choqué que j'ai suivi cette intervention.

Tout d'abord, il y avait une entente entre les partis. C'est très clair. C'était plus qu'une simple entente. C'est d'un accord unanime que la Chambre a adopté l'ordre qui régit nos débats aujourd'hui.

Entendre maintenant le député annoncer soudainement cette nouvelle décision, parce qu'il n'est pas satisfait de la réponse donnée à la Chambre à une question en particulier, est à mon avis quelque peu incohérent.

Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que nous avons une entente—une entente en fait tellement

solide que la Chambre avait en fait adopté un ordre selon lequel nous procéderions aujourd'hui à l'examen des projets de loi C-31 et C-60. Non seulement ça, nous devons, à 17 h 45 mettre aux voix toutes les questions nécessaires afin de disposer de l'étape du rapport de ces projets de loi. Peut-être, monsieur le Président, pourriez-vous examiner la question.

Je vous garantis qu'il y a au *Feuilleton* plusieurs motions d'adoption qui passent avant celles du député—lesquelles j'aimerais également voir adopter mais que la Chambre, étant donné l'ordre qu'elle a adopté, n'a pas examinées aujourd'hui. Je demanderais qu'on réexamine la question compte tenu des remarques totalement hors de propos que vient de faire le député.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Monsieur le Président, je suis désolé d'être en désaccord avec mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Il a relaté avec une certaine clarté les ententes que les partis avaient conclues concernant les travaux d'aujourd'hui.

Ni le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre ni moi ne pouvons intervenir à la Chambre et remédier à une divergence d'opinions résultant d'une question que le député a posée à bon droit. Il n'aime pas la réponse qu'on lui a donnée. En tant que député, il a parfaitement le droit de proposer la motion qu'il a identifiée comme étant la motion n° 9, et on doit procéder au débat sur cette motion.

Je voudrais demander à la présidence de tirer une chose au clair. Est-ce que, malgré cette motion, l'étude du projet de loi C-31 et du projet de loi C-60 à l'étape du rapport prendra fin à 17 h 45, à la fin de la journée? La présidence aurait-elle l'obligeance de le confirmer à la Chambre?

Mme Langan: À propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président, je sais que vous êtes impatient de prendre une décision à ce sujet, mais il est important de faire remarquer une chose que le leader du gouvernement à la Chambre a passée sous silence, c'est que le ministre avait reçu vendredi préavis de la question qu'a posée le député de Comox—Alberni. Le ministre n'a certainement pas donné une réponse satisfaisante en disant qu'il allait examiner le rapport et y répondre un de ces jours, après qu'on ait eu la courtoisie de lui donner préavis vendredi qu'on allait lui poser la question.